

ZAMBIE

Les Nations unies vont examiner les cas de journalistes emprisonnés

Index AI : AFR 63/03/96

Embargo : lundi 25 mars 1996 à 18 h 00

Le cas de deux journalistes emprisonnés pour avoir écrit des articles critiques à l'égard du gouvernement zambien pourrait être examiné, mardi 26 mars 1996, devant le Comité des droits de l'homme de l'ONU (New York), lors d'une session au cours de laquelle le gouvernement zambien devra défendre la situation des droits fondamentaux dans son pays.

Dans un rapport qu'elle publie ce jour (lundi 25 mars 1996), Amnesty International déclare : « Contrairement à ce qui est prévu par la législation zambienne et le droit international, le gouvernement n'a pas permis à ces journalistes de bénéficier d'un procès équitable. Il n'a donc pas le droit de les priver de leur liberté ».

Fred M'membe, directeur de la publication, et Bright Mwape, directeur de la rédaction du quotidien The Post, avaient critiqué le vice-président Godfrey Miyanda dans certains de leurs articles. Ils dénonçaient les attaques que le vice-président avaient formulées, devant le Parlement, contre une décision prise par la Cour suprême en janvier, qui frappait d'anticonstitutionnalité une réglementation portant atteinte à la liberté de réunion. Fred M'membe et Bright Mwape ont été placés en détention pour une durée indéterminée : ils ne seront libérés qu'une fois qu'ils auront présenté leurs excuses et demandé pardon à l'Assemblée nationale.

Amnesty International considère que ces deux hommes sont des prisonniers d'opinion et demande au gouvernement zambien de les libérer sur-le-champ et sans condition.

Depuis longtemps déjà, les autorités de ce pays semblent avoir recours à la pratique qui consiste à engager des poursuites pénales contre les journalistes, dans le seul but de harceler et d'intimider la presse indépendante pour la rendre plus docile. Au cours de ces dernières années, le gouvernement a notamment haussé le ton en réponse aux critiques et aux articles négatifs publiés par The Post.

Les attaques du gouvernement contre les médias se sont intensifiées. Déjà en 1994 et 1995, Fred M'membe, Bright Mwape et d'autres membres du personnel du journal The Post avaient été menacés d'être poursuivis, placés en détention aux fins d'interrogatoire et arrêtés. Ces menaces se sont multipliées en 1996 : l'édition du 5 février a finalement été interdite de publication, et Fred M'membe et Bright Mwape ont été recherchés par la police.

Le comité chargé du règlement intérieur de l'Assemblée nationale – qui, le 22 février, a condamné les deux journalistes à la détention illimitée – est dominé par le parti au pouvoir, le Movement for Multi-Party Democracy (MMD, Mouvement pour le pluralisme démocratique), qui en détient tous les sièges sauf un.

En outre, une plainte pour « outrage au Parlement » aurait été déposée devant le comité à l'initiative de la partie lésée dans cette affaire, le vice-président Godfrey Miyanda, qui est également président adjoint du comité. Il semble par conséquent légitime de se demander si un tel comité est en mesure de prendre une décision indépendante, objective et équitable dans cette affaire I